

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 2 mars 2026

**Date de la
convocation**
24/2/2026
Date d'affichage
24/2/2026

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 22

Réf : CM 2026 – 13

Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Publication
électronique ou
notification
du : **07 MARS 2026**

Le deux mars de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 14 - Elodie ALBENDIN, Olivier ANTJ, Véronique APPOLONUS, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY, Sylvia WARNER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 8 - Nathalie BAHIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Sandra ORLUC, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY

Absents donnant pouvoir :

Secrétaire de séance : Céline FOURQUAUX

OBJET: Dissolution du budget annexe Assainissement et transfert des compétences à la carte collecte des eaux usées et contrôle des raccordements d'eaux pluviales au SIAPBE (Syndicat intercommunal d'assainissement de Persan, Beaumont et ses environs)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Par délibération n°2025-42 du 18/09/2025, la Commune a demandé l'adhésion aux compétences à la carte collecte des eaux usées et au contrôle des raccordements d'eaux pluviales au SIAPBE,

Par délibération n°2025-51 du 27/11/2025, la Commune a accepté le transfert des compétences à la carte collecte des eaux usées et au contrôle des raccordements d'eaux pluviales des Communes de Beaumont sur Oise, Bernes sur Oise, Mours, Nointel, Persan et Ronquerolles au SIAPBE,

Par arrêté inter-préfectoral n°A25-261 du 23/12/2025, les Préfets du Val d'Oise et de l'Oise autorisent la modification des statuts et le transfert de compétences optionnelles à la carte « collecte des eaux usées » et « contrôle des raccordements d'eaux pluviales » des communes de Beaumont sur Oise, Bernes sur Oise, Mours, Nointel, Persan et Ronquerolles au SIAPBE, au 1/1/2026,

Considérant que ce transfert entraîne la dissolution du budget annexe assainissement au 31 décembre 2025 et le transfert de la compétence assainissement au SIAPBE, pour le 1^{er} janvier 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :


MAIRIE DE BERNES SUR OISE

- AUTORISE la dissolution du budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2025 et le transfert de la compétence assainissement au SIAPBE, le 1^{er} janvier 2026
- AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants

Fait à Bernes sur Oise, le 2/03/2026

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,



Olivier ANTY

La Secrétaire de séance



Céline FOURQUAUX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.